



ANIMATEUR SPORTIF POLYVALENT

L'**animateur sportif polyvalent** exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant les supports techniques des activités physiques et sportives.

À ce titre il a vocation à :

< **Animer** des séances ou cycles pour tous types de publics, à travers la découverte et l'initiation à des activités physiques ou sportives, hors environnement spécifique.

< **Faire évoluer** ses pratiquants jusqu'au premier niveau de compétition.

< **Entretenir** et développer les capacités physiques générales des pratiquants dans un objectif de santé et de bien-être.

< **Assurer** la sécurité des pratiquants, maîtriser les règles de sécurité, informer le public sur l'équipement adéquat...

< **Gérer** le fonctionnement de la structure, animer et développer la structure (loisir, initiation, découverte...), promouvoir l'activité, participer à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations.

L'éducateur sportif titulaire du **BPJEPS APT** possède les compétences pour initier à la pratique d'activités physiques dans trois domaines :

- activités physiques d'entretien corporel (renforcement, techniques en rythme et musique),
- activités et jeux sportifs (jeux sportifs, d'opposition ou d'adresse),
- activités physiques d'extérieur (activités en milieu naturel sur itinéraires balisés ou aménagés).

Les interventions ne visent pas le perfectionnement ou la compétition.

QUALITÉS ESSENTIELLES REQUISES

Savoir : Connaissances de l'activité (règlements fédéraux, matériels, environnement) – Justifier d'un niveau de technique.

Savoir-faire : Elaborer, planifier et évaluer un projet d'animation – Connaître la législation et la réglementation – Connaître les gestes de 1^{ers} secours – Pratiquer les différents supports.

Savoir être : Pédagogie, autonomie, vigilance, polyvalence.

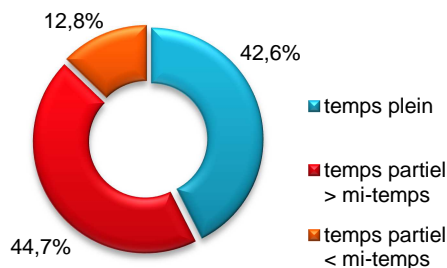
CHIFFRES CLES

69 % des diplômés 2016-2017 sont des **hommes**

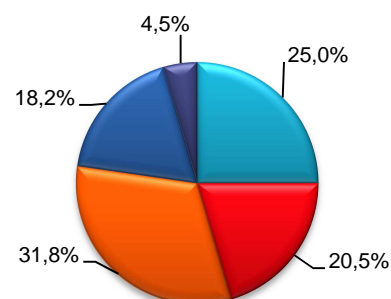


46 % des diplômés 2016-2017 ont **moins de 25 ans**

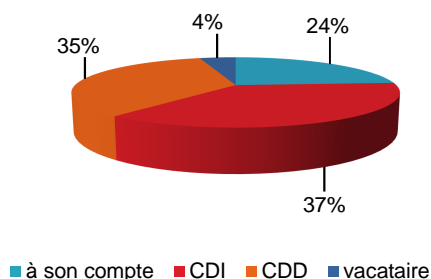
Temps de travail



Types d'employeurs



Contrats de travail



- Administration ou organisme d'Etat
- Collectivité territoriale
- Association
- Entreprise privée/Travailleur indépendant
- groupement d'employeurs

Source : enquête diplômés à 6 mois – DRDJSCS ARA

FORMATIONS ET DIPLÔMES

Cursus principal : **BPJEPS spécialité éducateur sportif, mention activités physiques pour tous.**

La formation se déroule en **alternance** entre un organisme de formation habilité et une entreprise. Elle peut s'effectuer sur 1 ou 2 années.

Cursus alternatif : Certificat de qualification professionnelle Animateur de Loisirs Sportifs.

EVOLUTION PROFESSIONNELLE

L'animateur sportif polyvalent peut compléter son cursus avec l'acquisition de divers certificats complémentaires (nombreuses disciplines sportives, direction d'accueil collectif de mineurs).

ORGANISMES DE FORMATION

Coût de la formation : Le coût de la formation constaté en 2016 se situe entre **6 000 €** et **8 000 €** (selon la durée du cursus – 1 à 2 ans).

Possibilité de signature de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation.

Formation accessible via Parcoursup.

BP JEPS spécialité éducateur sportif mention activités physiques pour tous

Exigences préalables à l'entrée en formation :

- Être titulaire d'un diplôme de secourisme : PSC1 ou AFPS ou PSE1 ou 2 ou AFGSU ou SST.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à l'encadrement et à la pratique des activités physiques pour tous.
- Être capable de réaliser deux tests : test navette Luc Léger et test d'habileté motrice.

LE BREVET PROFESSIONNEL EST ORGANISÉ EN 4 UNITÉS CAPITALISABLES (UC)

2 UNITÉS TRANSVERSALES À TOUTES LES SPECIALITES

U.C.1 Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

U.C.2 Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

2 UNITÉS SPECIFIQUES A LA MENTION ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS

U.C.3 Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

U.C.4 Mobiliser les techniques pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

* La validité des UC est permanente. Il est possible de se réinscrire dans une formation en cas d'échec.

Les organismes de formation dans la région Auvergne-Rhône-Alpes

BPJEPS Activités Physiques pour Tous - MAJ 22/11/2018

- ADPS La Gauthière
- CDOS 73
- CFO Aurillac Cantal
- CREPS Rhône-Alpes
- C.R.E.P.S Auvergne Vichy
- GUC
- IFMS HAUTEVILLE 3S
- IFTAM
- INNOVA
- IPCAS
- IPSO Campus
- Tremplin Sport Formation
- Institut formation UCPA
- AFMS L'ETRAT
- MFR Anancy
- CNFG by ASPPT
- CDCU

